



Manifestation d'intérêt pour l'acquisition d'actions B Wandpark Tandel-Veianen S.A.

Cette manifestation d'intérêt est limitée à l'acquisition de 5 actions B et s'adresse exclusivement aux citoyens majeurs ⁽¹⁾ de la commune de Tandel et de Vianden.

Je soussigné(e) ⁽²⁾ :

Nom, Prénom:	
Date de naissance:	
Numéro et rue:	
Code postal, localité:	
Courriel:	

ai reçu et pris connaissance des explications ci-après et de l'avis de risque imprimé au verso et déclare par la présente mon intérêt à recevoir une offre d'achat de 5 actions de catégorie B de "Wandpark Tandel-Veianen S.A." au prix d'achat de 325 € par action.

Si des actions B supplémentaires seront disponibles, je demande d'augmenter l'offre d'achat d'actions B supplémentaires comme suit :

- Non
- Oui Nombre : _____ action(s) (maximum 5)

Par la présente, le/la soussigné/-e accepte expressément que Soler fasse confirmer sa majorité et son domicile par la commune compétente (Bureau de la Population). Il/elle est libre de joindre à cette déclaration une copie de sa carte d'identité et un certificat de résidence récent. Soler n'utilisera ces informations que dans le cadre de la présente offre d'acquisition et les détruira immédiatement si le/la soussigné/-e renonce finalement à l'acquisition. Le/la soussigné/-e a le droit d'accéder à tout moment à ces informations et de les rectifier en écrivant à Soler S.A. mention : Projet WTV, 2, rue Pierre d'Aspelt L-1142 Luxembourg.

Signature de l'intéressé/-e	
--------------------------------	--

Explications:

- (1) La majorité doit être atteinte à la date du 15 juillet 2024.
- (2) Veuillez remplir un formulaire par personne, d'autres formulaires vierges sont disponibles auprès de la commune.



La Société luxembourgeoise des énergies renouvelables (ci-après "Soler") détient actuellement 100 % des actions de la Wandpark Tandel-Veianen S.A. (ci-après "WTV") et se sont mis d'accord à vendre un total de 688 actions (20 % du capital) d'une valeur nominale de 250 € par action au prix d'achat de 325 € par action aux citoyens majeurs de la commune de Tandel et de Vianden, sous les conditions mentionnées lors de la réunion d'informations du 11 juin 2024. Les modalités d'acquisition ont été discutées lors de ladite réunion d'information et sont décrites en partie ci-dessous :

La période de manifestation d'intérêt pour l'acquisition des actions débute le 11 juin 2024 et se termine le 15 juillet 2024 inclus. Pendant cette période, une manifestation d'intérêt peut être envoyée au moyen du formulaire non contraignant au verso, par courriel (info@soler.lu) ou courrier recommandé à Soler S.A. mention : Projet WTV, 2, rue Pierre d'Aspelt L-1142 Luxembourg. Après l'envoi de la manifestation d'intérêt, l'intéressé/-e recevra la documentation relative à la réunion d'information du 11 juin 2024 par courriel.

Sur la base de la manifestation d'intérêt, Soler attribuera les actions et se réserve le droit, en cas de dépassement des 688 actions dans les manifestations d'intérêt, d'ajuster les nombres respectifs au prorata, ce qui peut conduire à une attribution de moins de 5 actions par personne. Ensuite, Soler enverra aux personnes intéressées une offre sous forme de contrat d'achat, avec le nombre définitif exact d'actions attribuées, par voie postale au plus tard le 14 août 2024.

Si l'intéressé/-e accepte ce contrat d'achat, il/elle devra en contresigner un exemplaire et le renvoyer à Soler par courriel ou courrier recommandé au plus tard le 16 septembre 2024 (la date du cachet de la poste faisant foi). En cas de non-retour dans les délais, l'offre de vente de Soler est caduque. En cas de retour dans les délais, les intéressé(e)s doivent virer le montant du prix d'achat, indiqué dans le contrat d'achat, jusqu'au 30 septembre 2024 au plus tard sur le compte de Soler. En cas de non-paiement du prix d'achat par les intéressé/-es, cela sera considéré comme une résiliation et le contrat d'achat ne sera pas exécuté.

AVIS DE RISQUE :

Avant de prendre leur décision d'achat, les investisseurs potentiels doivent lire attentivement la documentation d'information du 11 juin 2024, en particulier les informations sur les risques, qui sera envoyée par courriel après l'envoi de la manifestation d'intérêt, et doivent demander des conseils externes en matière financières, juridiques et fiscaux externes en cas d'incertitude ou de questions.

Une personne intéressée ne devrait jamais investir la majeure partie de ses économies dans un placement, afin de pouvoir supporter des distributions moindres ou éventuellement annulées sans que sa situation patrimoniale en soit sensiblement affectée.

Soler S.A., Wandpark Tandel-Veianen S.A. et/ou leurs représentants n'assument aucune responsabilité ou ne donnent aucune garantie aux destinataires de la documentation d'information ou d'autres tiers quant en ce qui concerne les informations contenues dans la documentation d'information ou dans les présentations orales qui l'accompagnent, concernant le plan d'affaires initial et le développement économique ou autre de la société. Ces informations ne constituent ni une recommandation d'investissement ni une expertise contraignante de l'investissement.